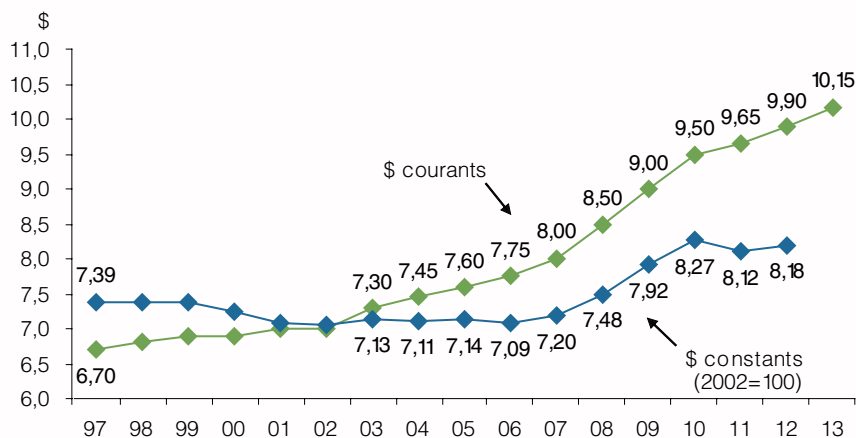


Pouvoir d'achat et durée du travail de la population non étudiante travaillant au salaire minimum

Avril 2013

Au Québec comme ailleurs au Canada, la Journée internationale des travailleurs et travailleuses est souvent synonyme de hausse du taux du salaire minimum et l'année 2013 ne fait pas exception avec une augmentation de 0,25\$ (10,15\$). Ce feuillet présente, dans un premier temps, l'évolution depuis 1997 du pouvoir d'achat des travailleurs québécois au salaire minimum. On regarde par la suite comment se situe le taux horaire minimum du Québec en 2013 par rapport à celui des autres provinces canadiennes. Enfin, on analyse les heures de travail hebdomadaires des travailleurs au salaire minimum en fonction du sexe, de l'âge et de la scolarité. Des comparaisons avec l'ensemble des salariés sont également effectuées. La dernière partie de ce document porte uniquement sur les travailleurs et travailleuses qui ne sont pas aux études afin de jeter un regard particulier sur ces personnes occupant des emplois faiblement rémunérés.

Figure 1
Évolution du taux horaire du salaire minimum entre mai 1997 et mai 2013, dollars courants et constants, Québec



Source: Commission des normes du travail [<http://www.cnt.gouv.qc.ca/salaire-paie-et-travail/salaire/historique-du-salaire-minimum/>].

Après avoir progressé entre 2007 et 2010, le pouvoir d'achat des travailleurs rémunérés au salaire minimum demeure stable

À l'exception de l'année 2000, le taux horaire du salaire minimum a crû chaque année depuis 1997 et s'établit en mai 2013 à 10,15\$; il s'agit d'une hausse de

presque 3,50\$ durant la période. Cette croissance ne s'est toutefois pas faite de façon linéaire. Le taux de croissance moyen du salaire minimum de 1998 à 2007 a été de 1,8%, alors qu'il se fixait à 5,9% de 2008 à 2010. Il se chiffre en moyenne à 2,1% pour 2011-2012. À titre de comparaison, les taux de croissance

de la rémunération horaire moyenne de l'ensemble des salariés au cours des mêmes périodes sont de 2,2%, 3,3% et 2,1%¹.

En dollars constants, le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses au salaire minimum augmente de 10,7% entre 1997 et 2012 (figure 1). Cette hausse s'observe principalement entre 2007 et 2010 où un gain de plus de 1\$ est constaté. La faible inflation durant cette période² de même que la croissance plus importante du taux du salaire minimum de 2008 à 2010 ont permis de faire progresser le pouvoir d'achat. Par la suite, soit en 2011 et 2012, le taux en dollars constants stagne. Ce changement de tendance peut s'expliquer par des croissances moins élevées du taux horaire (+1,6% et +2,6%) ainsi que par une inflation plus forte (+3,0% en 2011 et +2,1% en 2012).

En mai 2013, le Québec est au cinquième rang parmi les provinces au chapitre du salaire minimum

La hausse à 10,15\$/heure, au 1^{er} mai 2013, place le Québec au cinquième rang de toutes les provinces canadiennes quant au taux du salaire minimum. La Nouvelle-Écosse occupe le premier rang avec un taux de 10,30\$; viennent ensuite l'Ontario, le Manitoba et la Colombie-Britannique (10,25\$). À Terre-Neuve-et-Labrador, à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick, il se fixe à 10\$. Le Québec devient, en mai 2013, la huitième province à franchir le cap des 10\$/l'heure; la Saskatchewan et l'Alberta demeurent donc en deçà de ce niveau (respectivement 9,50\$ et 9,75\$).

1. Tout comme pour le taux du salaire minimum, les taux de croissance sont calculés sur la base du mois de mai. Les données proviennent de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.

2. Particulièrement en 2009 (+0,6%) et 2010 (+1,2%).

Les travailleurs au salaire minimum n'étant pas aux études sont surtout des femmes et des personnes de 25 ans et plus

En 2012, environ 50% de l'effectif total des salariés au salaire minimum n'était pas aux études³. Les femmes sont plus nombreuses que les hommes à travailler au salaire minimum. En effet, 6 personnes sur 10 travaillant au salaire minimum sont des femmes (tableau 1), et ce, même si ces dernières ne représentent que 49% de l'ensemble des salariés qui ne sont pas aux études.

La prédominance des femmes non aux études et travaillant au salaire minimum dans l'emploi à temps partiel peut s'expliquer par leur forte présence dans l'industrie de l'hébergement et des services de restauration (56%) ainsi que dans celle du commerce de détail (53%) où la rémunération au salaire minimum et le régime de travail à temps partiel sont fréquents. De fait, ces deux industries se démarquent des autres par leur forte proportion d'emplois à temps partiel (respectivement 46% et 34%); à titre de comparaison, la proportion est de 19% dans l'emploi total au Québec en 2012 (données non présentées).

Quant aux groupes d'âge, les 25 ans et plus sont les plus présents (62%) chez les personnes au salaire minimum, alors que les jeunes de 15-24 ans, qui comptent pour près de 40% de cette population, demeurent surreprésentés en comparaison de leur poids dans l'emploi salarié (8,4%)⁴.

En ce qui concerne le niveau d'études, les personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires constituent plus de la moitié (52%) des personnes au salaire minimum. Elles sont toutefois sous-représentées étant donné qu'elles forment 75% de l'emploi salarié au Québec en 2012. À l'opposé, les personnes possédant un diplôme d'études secondaires ou moins sont, sans surprise, surreprésentées. Un regard sur la durée moyenne de la semaine de travail permettra de mieux comprendre les réalités de ces différents groupes.

Les personnes non aux études et rémunérées au salaire minimum travaillent généralement moins d'heures⁵ que celles payées à un taux plus élevé

Des 87 000 personnes qui ne sont pas aux études et qui occupent un emploi au salaire minimum, les deux tiers ont un emploi à temps plein, soit 30 heures et plus par semaine (67%; tableau 2). Cette proportion est inférieure à celle notée pour l'ensemble des salariés (89%). La part des personnes

travaillant 41 heures et plus est assez similaire dans les deux groupes. Enfin, pour l'horaire de 30 à 40 heures, la part des travailleurs au salaire minimum (57%) est beaucoup moins élevée que celle dans l'ensemble des salariés (77%).

En ce qui concerne le temps partiel, on constate qu'il est trois fois moins fréquent pour l'ensemble des personnes salariées non aux études que pour celles qui sont au salaire minimum (11,4% c. 32,8%). Selon des données pour le Canada, 54% des sala-

Tableau 1
Répartition des personnes salariées non aux études selon certaines caractéristiques, Québec, 2012

	Rémunérées au salaire minimum	Ensemble
	%	%
Sexe		
Hommes	39,1	51,2
Femmes	60,9	48,8
Âge		
15-24 ans	38,4	8,4
25 ans et +	61,6	91,6
Scolarité		
DES ou moins ¹	48,1	25,5
Diplôme d'études postsecondaires	51,9	74,5

1. Cette catégorie inclut les études postsecondaires partielles

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Tableau 2
Durée du travail^{1,2} des personnes salariées non aux études, Québec, 2012

	Rémunérées au salaire minimum	Ensemble
	%	%
Moins de 30 heures	32,8	11,4
30 à 40 heures	56,7	76,6
41 heures et plus	10,5 *	12,0
Total	100,0	100,0

* Degré de précision incertain. À interpréter avec prudence

1. Heures habituelles par semaine à l'emploi principal et heures supplémentaires rémunérées.

2. Sur une base de huit mois. Les mois d'été ne sont pas considérés afin d'exclure les étudiants du calcul.

Source: Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

3. Dans ce document, afin de distinguer les personnes aux études de celles qui ne le sont pas, on considère seulement les mois de fréquentation scolaire (janvier à avril, et septembre à décembre). Sur cette base (8 mois), on dénombre 176 200 travailleurs et travailleuses au salaire minimum dont 87 000 ne sont pas aux études. Cette méthode sous-estime le nombre de personnes travaillant au salaire minimum. En effet, pour l'ensemble de l'année 2012, ce nombre atteint 188 700.

4. Lorsqu'on considère l'ensemble des personnes gagnant le salaire minimum (incluant celles ayant le statut d'étudiant), les jeunes représentent évidemment le groupe le plus important, soit près de 65% (donnée non présentée).

5. La durée du temps de travail rémunéré est la somme des heures habituelles hebdomadaires et des heures supplémentaires rémunérées.

riés à temps partiel non aux études et payés au salaire minimum affirment occuper un tel emploi de façon involontaire⁶ (donnée non présentée). Ainsi, on peut avancer que si la possibilité de travailler plus d'heures se présentait, une bonne partie de ces salariés pourraient augmenter leur temps de travail et, par le fait même, leur rémunération hebdomadaire.

Les femmes travaillant au salaire minimum et n'étant pas aux études font moins d'heures par semaine que leurs homologues masculins

Les femmes non aux études et travaillant au salaire minimum (31,3 heures) font en moyenne moins d'heures par semaine que les hommes avec un tel statut (35,4 heures).

Cela peut s'expliquer par une plus forte présence du régime à temps partiel chez celles-ci (36 % c. 28 %); cet écart est encore plus prononcé dans l'ensemble des salariés qui ne sont pas aux études (tableau 3).

Par ailleurs, la durée moindre du travail chez les femmes peut également s'expliquer par le fait que celles-ci sont plus susceptibles de s'absenter en raison d'obligations personnelles ou familiales que les hommes (75 heures c. 18 heures) (ISQ, 2013). Au Canada, les données pour l'ensemble des travailleurs non aux études et payés au salaire minimum⁷ montrent que les raisons « soins à donner aux enfants » et « autres obligations familiales » sont invoquées par les femmes pour expliquer le temps partiel dans 15 % des cas, tandis que ces raisons sont presque inexistantes chez les hommes (données non présentées).

En ce qui a trait aux groupes d'âge, les personnes de 25 ans et plus qui ne sont pas aux études et travaillant au salaire minimum (35,4 heures) ont une durée du travail hebdomadaire plus longue que celles de 15-24 ans (28,8 heures). Cela est attribuable au fait que les premières sont plus susceptibles de travailler à temps plein (75 %) et ont, en général, plus de responsabilités financières que les secondes. En outre, la durée du travail des personnes de 25 ans et plus se rapproche de celle de l'ensemble des salariés (écart de 1,5 heure), et ce, malgré le fait qu'elles travaillent à temps plein moins fréquemment que ces derniers (90 %). Chez les 15-24 ans, on observe un écart de près de 6 heures.

Quant au niveau d'études, les personnes ayant un diplôme d'études postsecondaires au salaire minimum travaillent presque 2 heures (1,8 heures) de plus par semaine que celles ne possédant pas un tel diplôme. Chez ces dernières, l'écart par rapport à l'ensemble des salariés est plus prononcé (4,8 heures) que celui observé chez les personnes titulaires d'un diplôme collégial ou universitaire (2,9 heures). Notons que dans l'ensemble des salariés, on n'observe pas de différence au chapitre de la durée moyenne de la semaine de travail entre les personnes qui ont un DES ou moins et celles plus scolarisées.

Tableau 3
Durée du travail^{1,2} et régime de travail des personnes salariées non aux études selon certaines caractéristiques, Québec, 2012

		Rémunérées au salaire minimum	Ensemble
Sexe			
Hommes			
h/sem (moyenne)		35,4	39,2
Temps plein	%	71,9	94,3
Temps partiel	%	28,1 *	5,7
Femmes			
h/sem (moyenne)		31,3	34,2
Temps plein	%	64,3	82,6
Temps partiel	%	35,7	17,4
Âge			
15-24 ans			
h/sem (moyenne)		28,8	34,5
Temps plein	%	55,1	78,5
Temps partiel	%	44,9 *	21,5
25 ans et +			
h/sem (moyenne)		35,4	36,9
Temps plein	%	74,8	89,5
Temps partiel	%	25,2 *	10,5
Scolarité			
DES ou moins ³			
h/sem (moyenne)		32,0	36,8
Temps plein	%	64,2	86,1
Temps partiel	%	35,8 *	13,9
Diplôme d'études postsecondaires			
h/sem (moyenne)		33,8	36,7
Temps plein	%	70,1	89,4
Temps partiel	%	29,9 *	10,6

* Degré de précision incertain. À interpréter avec prudence

1. Heures habituelles par semaine à l'emploi principal et heures supplémentaires rémunérées.

2. Sur une base de huit mois. Les mois d'été ne sont pas considérés afin d'exclure les étudiants du calcul.

3. Cette catégorie inclut les études postsecondaires partielles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

6. Comme les effectifs du Québec étaient insuffisants pour donner une lecture juste des raisons invoquées pour travailler à temps partiel, nous avons utilisé les données de l'ensemble du Canada.

7. Voir note 6.

Enfin, le tableau 4 montre que, parmi les personnes non aux études rémunérées au salaire minimum, les femmes, les jeunes et les personnes ayant un diplôme d'études secondaires ou moins obtiennent en moyenne une rémunération hebdomadaire moindre que les hommes, les personnes de 25 ans et plus et celles ayant un diplôme d'études postsecondaires. Cependant, peu importe le groupe considéré, la rémunération hebdomadaire moyenne ne dépasse pas 300 \$.

Bibliographie

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2013). *Annuaire québécois des statistiques du travail – Portrait des principaux indicateurs du marché et des conditions de travail, 2002-2012*, Québec, 265 p.

Tableau 4

Rémunération hebdomadaire¹ des personnes non aux études payées au salaire minimum selon certaines caractéristiques, Québec, 2012

	Rémunération hebdomadaire
	\$
Total	287,20
Sexe	
Hommes	299,00
Femmes	279,61
Âge	
15-24 ans	273,75
25 ans et +	295,57
Scolarité	
DES ou moins ²	284,22
Diplôme d'études postsecondaires	289,97

1. La rémunération hebdomadaire tient compte des salariés à pourboire et de la rémunération des travailleurs domestiques ayant déclaré gagner moins que le taux général du salaire minimum. Les heures habituelles par semaine à l'emploi principal et les heures supplémentaires rémunérées sont multipliées par le salaire horaire déclaré.

2. Cette catégorie inclut les études postsecondaires partielles.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, 2012, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Ce bulletin est réalisé par la **Direction des statistiques du travail et de la rémunération**.

Ont collaboré à la réalisation : Nicole Descroisselles, révision linguistique
Anne-Marie Roy, mise en page
Direction des communications

Pour plus de renseignements : Marc-André Demers, analyste en statistiques du travail
1200, avenue McGill College, bur. 400
Montréal (Québec) H3B 4J8

Téléphone : 514 876-4384 (poste 6212)

Télécopieur : 514 876-1767

Courriel : marc-andre.demers@stat.gouv.qc.ca

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

**Institut
de la statistique
Québec**

